

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr.
Un an... 16
Six mois... 10
Trois mois... 6
Poste : 35 fr.
Un an... 18
Six mois... 10
Trois mois... 6
On s'abonne :
A SAUMUR, chez tous les Libraires ;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE & Co, Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

15 Octobre 1880.

Chronique générale.

CONSEIL DES MINISTRES.

Le conseil des ministres, dans la séance qu'il a tenue hier matin, sous la présidence de M. Jules Grévy, a continué à délibérer sur la date à laquelle il convenait de fixer les prochaines élections municipales.

La veille, il avait été forcé d'interrompre sa délibération par suite de l'heure avancée à laquelle il s'est séparé.

La question de savoir s'il pouvait abréger le mandat des conseils municipaux existants lui ayant paru douteuse au point de vue juridique, le conseil a décidé, à l'unanimité, que ces élections auraient lieu le 9 janvier prochain.

La date de la rentrée des Chambres sera fixée d'une manière définitive seulement après que M. le Président de la République en aura conféré avec MM. les présidents des deux Chambres. Toutefois, il est dès à présent probable que la date du 9 novembre sera adoptée.

La question extérieure étant réglée par la note de la Porte ottomane cédant Dulcigno aux Monténégrins, il a été décidé que l'escadre serait rappelée, sa présence dans l'Adriatique étant désormais sans objet.

Quant aux décrets, on négocie avec le Vatican, par l'intermédiaire de la nonciature, et, jusqu'ici, il paraît que les résolutions prises ne menacent que les Capucins.

Les Tablettes d'un Spectateur disent avoir reçu de Rome des renseignements qui se rattacheraient à ces négociations.

Un compromis, dit son correspondant, est proposé par le cardinal Guibert au Pape. Sa Sainteté est priée d'approuver la rédaction d'une déclaration de nature à satisfaire le gouvernement de la République sans por-

ter atteinte à la dignité du Saint-Siège et aux droits de la Religion.

A part deux ou trois phrases que le Saint-Père tient à corriger, cette déclaration sera sans doute acceptée et deviendra la base d'un nouveau Concordat avec la France.

Le Télégraphe dit que l'on s'est occupé au conseil des ministres de la situation faite au général de Cissey, et que des explications ont été demandées au commandant du 3^e corps. Il a même été question de sa mise en disponibilité immédiate.

D'autre part, nous lisons dans la France :

« M. le général de Cissey, commandant du 3^e corps d'armée (Nantes), devant une décision ministérielle que les révélations scandaleuses du procès Jung-Woestyne rendaient inévitable et nécessaire, vient d'envoyer sa démission à M. le ministre de la guerre. »

On dit que M. Jules Grévy en a assez, et qu'il voudrait bien vivre tranquille sans se mettre sur les bras des affaires telles que celles des congrégations et d'Orient.

Pour ces questions, il se trouve aux prises, dans le sein même du conseil, avec les agents de M. Gambetta qui ont un mot d'ordre et qui n'entendent pas raison quand il s'agit d'obéir. MM. Cazot, Constans et Farre ont pour mission de marcher, de donner l'assaut à de nouveaux couvents. Quelle que soit la majorité qui se groupera autour de M. Grévy pour résister à l'impulsion, nous ne croyons pas à son succès. Le branle est donné, et le Président de la République devra, lui aussi, se soumettre ou se démettre.

On assure que l'ambassade russe a adressé des observations au gouvernement français, au sujet de l'ouverture de la souscription faite par la Commune pour offrir à Berzowski un revolver d'honneur.

Le National constate que « l'on ne sait plus où l'on va. »

De la part d'une feuille républicaine, cette déclaration n'est pas suspecte de malveillance. Nous la recueillons comme un aveu arraché à la sincérité de notre confrère par l'évidente impuissance de la République.

Le National conclut ainsi :

« Le pays cherche dans le gouvernement une volonté, il ne la trouve pas. Elle n'est pas dans les ministères, qui se débattent sans combat. Elle n'est pas dans la Chambre, qui laisse tomber aujourd'hui ceux qu'elle applaudissait hier. Elle n'est pas dans le Président de la République, dont la neutralité touche à l'indifférence. »

On dit qu'il y a pourtant une volonté quelque part, en dehors des rouages constitutionnels. Mais c'est une volonté irresponsable, dont la fermeté, à la fois discrète et toujours agissante, loin de rassurer le pays, l'inquiète. »

L'inquiétude des républicains doit redoubler notre confiance, car le pays ne consentira pas toujours à ne pas être « rassuré » et il voudra savoir où on le mène. La volonté « irresponsable » de M. Gambetta n'est pas une garantie de paix et de tranquillité. Quant à sa « fermeté », elle est plus « agissante » que « discrète », et elle procède des caprices d'un brouillon plutôt que des calculs d'un homme d'Etat.

Etranger.

ANGLETERRE. — Une dépêche de Londres dit que la situation de M. Gladstone devient de plus en plus critique. Pour éviter des explications qui amèneraient certainement sa chute, il renonce à convoquer les Chambres au 24 novembre ; mais M. Bright et M. Chamberlain tiennent bon, ils ont nettement dit au premier ministre qu'ils allaient se retirer s'il n'y a pas une session extraordinaire

en décembre. Personne, absolument personne en Angleterre, excepté sir Charles Dilke et M. Gladstone, ne veut faire la moindre démonstration navale en faveur des Grecs. L'opinion publique est complètement tournée contre M. Gladstone.

ITALIE. — Si l'Italie possédait une vingtaine de citoyens de la qualité de Garibaldi, elle ferait bien de tenir son armée dans un état perpétuel de mobilisation. Quand Garibaldi est annoncé quelque part, vite on augmente la garnison locale de deux régiments.

C'est un grand homme passablement incommode. Il vient de donner sa démission de député, comme en mars 1874 un certain nombre de nos révolutionnaires donnèrent la leur, pour se mettre dans la Commune. Garibaldi débarque sur le continent, au moment où tous les communards rentrent en France.

Que médite le grand guérillero? Va-t-il arborer l'étendard de l'Italia irredenta? Va-t-il prêcher la croisade contre Trieste ou contre Nice? En veut-il à la France ou à l'Autriche?

Ou bien croit-il que l'heure est venue pour l'Italie d'essayer du suffrage universel et de la République? A-t-il la nostalgie d'Aspromonte, qui faillit, dans le temps, lui coûter une jambe?

Il n'y serait pas exposé aujourd'hui. En ces temps, Garibaldi luttait contre Victor-Emmanuel, qui avait du prestige. Le roi Humbert en a moins.

Nous croyons que s'il passait par le cerveau de Garibaldi la fantaisie de découper l'Italie monarchique, il n'y dépenserait pas plus de temps qu'il n'en mit jadis à conquérir la Sicile en compagnie de M. Lockroy.

L'Italie actuelle n'est que fauillée. La révolution, en ce pays, n'a rien fait pour les masses. Leur sort matériel y est même plus dur que sous les anciens princes. Les impôts sont accrus ; la charge du service militaire s'est aggravée.

Un procès récent, où un ouvrier italien était en cause devant un tribunal français,

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE MESNIL-AU-BOIS

(Suite.)

XVII

Le lendemain, vers dix heures du matin, je me promenais au bout du verger, lorsque je vis le vicomte accourir vers moi tout pimpant et tout coquet sous un frais négligé de campagne en basin blanc. Il était charmant ainsi.

— Oh ! oh ! lui criai-je de loin, tu n'es donc plus paysan ?

— Non, fit-il... Aujourd'hui du moins... je me donne congé !

Et, de sa main gantée, il agita joyeusement au-dessus de sa tête, redevenue celle des anciens jours, un élégant panama.

— Roger, repris-je en souriant, tu m'as tout l'air d'un échappé de collège.

— A peu près, reconnut-il en rougissant quelque peu. C'est à Trouville que nous allons faire l'école buissonnière. Tiens... lis cette lettre, qui m'a été remise mystérieusement par Pétronille.

Je ne sais pourquoi, le souvenir du raidillon me revint aussitôt.

Mais, comme je n'avais pas cru devoir parler au vicomte de la petite scène dont j'avais été témoin, je me tus, et regardai tout d'abord la signature : c'était celle de la cousine Anastasie.

Je lus, en pattes de mouches tout à fait aristocratiques, à peu près ce qui suit :

« Mon cher cousin,

« Gardez-vous bien de nous accuser de la fâcheuse rencontre d'hier. Le hasard a tout fait, et, pour ma part, j'en ai souffert autant que vous, soyez-en certain. Mais non ! Vous douterez de moi peut-être. Oh ! si vous pouviez savoir combien cette pensée me rend l'âme triste ! Aussi, vous le voyez, sitôt de retour de notre promenade, j'ai voulu vous écrire, pour cela d'abord, et puis pour un autre motif beaucoup plus important.

« Je puis vous réconcilier avec mon père, qui m'impose en échange un bien pénible sacrifice ; mais il y va de votre fortune, de votre avenir, et peut-être de votre bonheur présent. Venez demain me voir à Trouville, pavillon des Hortensias. C'est là que nous demeurerons depuis quelques jours. Les médecins m'avaient ordonné l'air de la mer, et j'ai moi-même choisi Trouville, afin que le rapprochement, dont je me fais une joie, puisse s'accomplir avant même votre mariage. Vous viendrez, n'est-ce pas ? ne fût-ce que pour me permettre de vous donner la preuve que s'il ne m'a pas été

permis de devenir votre femme, je suis et veux rester toujours votre bien sincère amie. »

— Pauvre Anastasie !... fit le vicomte avec une fatuité légèrement émue. C'est d'un bon petit cœur ! hein ?

— Oui, répondis-je, ça en a l'air... Mais c'est un peu embrouillé...

— Ça se débrouillera au pavillon des Hortensias... Tu juges bien que je ne puis pas me refuser à une aussi touchante prière !

— Non... certainement non... mais qu'as-tu dit à Bernardine ?

— Rien encore. Et, je te l'avouerai même, je suis assez embarrassé. Bien qu'il n'y ait qu'indulgence et bonté dans son cœur, elle sait que j'ai dû épouser Anastasie ; elle est femme, et...

— Que ne lui donnes-tu tout simplement à lire la lettre de la cousine ?...

— Au fait, tu m'y fais songer... c'est là le plus sage. Mais la lui montrer moi-même... non ; il y aurait toujours le chapitre des commentaires. J'aime mieux la lui faire parvenir avec quelques mots d'excuse : la promesse surtout de revenir de bonne heure ; c'est là l'essentiel. As-tu un crayon ?

— Voici.

Roger se servit du tronc d'un pommier, qui semblait tout exprès se pencher en forme de pupi-

tre, et, durant quelques secondes, il crayonna d'inspiration.

— Là, dit-il en se relisant, c'est fait... Mais par qui maintenant envoyer la lettre ?

Pétronille, qui probablement était aux écoutes derrière la haie, se montra tout à coup. Elle avait une cruche sur l'épaule comme pour aller à la fontaine, et le vieux Fidèle la suivait.

— Que le messager ne vous embarrasse point, dit-elle avec son gros rire équivoque, il est tout trouvé.

— C'est toi ? fit Roger.

— Non... je m'en vais cri de l'eau. Parlant par respect, ce sera le chien.

— Comment ?

— Est-ce que vous ne savez pas ce qu'est Fidèle vis-à-vis de mademoiselle Bernardine ? Est-ce que vous ne l'avez pas déjà vu travailler pour elle ?... Votre lettre est finie, n'est-ce pas ?... Oui... Eh bien, baillez-la moi ; vous allez voir. Ici, Fidèle, ici.

Le chien aussitôt s'approcha, pareil à un vieux grognard qui s'avance à l'ordre. Pétronille prit la lettre et la lui mit dans la gueule. Puis, étendant vers la ferme le bras qui lui restait libre, elle articula vigoureusement ces deux seuls mots :

— Pour Bernardine !

Fidèle ne se le fit pas répéter deux fois ; il remua même la queue comme pour assurer qu'il avait

pour avoir naturellement fait largesse de coups de couteau, nous a révélé par un détail expressif la profonde misère des populations d'au delà des Alpes.

Le président demande à ce distributeur de coups de couteau pourquoi il est venu en France. L'inculpé répond : « Parce que je ne gagnais en Italie que sept sous par jour et que je gagne huit sous par heure à Paris. »

Ainsi, un homme jeune, actif, disposé au travail, sachant un métier, n'arrive à gagner que sept sous par jour en Italie. N'est-ce pas atroce ?

Aussi l'Italie ferait bien mieux de s'occuper de la pellagre qui ronge ses citoyens et de la peronospora, ce fléau nouveau qui ravage ses vignes, que de nous susciter de sottises querelles à Tunis et que d'envoyer ses amiraux pagayer funestement dans les eaux de Raguse.

Pour en revenir à Garibaldi, M. Félix Pyat lui adressait, l'autre jour, une lettre véhémement pour l'inviter à faire la République en Italie. M. Félix Pyat témoigne l'espoir que son vœu sera entendu, que la République passera des bords du Tibre aux bords du Mançanarès et qu'à partir de ce moment le bonheur du monde latin sera parfait.

Chronique Locale et de l'Ouest.

9^e Corps d'armée. — Intendance militaire.

AVIS.

Le ministre de la guerre ayant, par dépêche du 28 septembre dernier, fait connaître que les engagements volontaires pour la catégorie des commis aux écritures des bureaux de l'Intendance militaire restaient constamment ouverts, les jeunes gens qui désirent contracter des engagements peuvent se présenter devant le Sous-Intendant militaire, chargé du service du recrutement, dans chaque chef-lieu de région, qui leur donnera tous les renseignements nécessaires.

Les engagements étant autorisés pour le corps d'armée dans lequel résident les jeunes gens, ceux qui désirent profiter de cette faveur doivent se présenter le plus tôt possible, le nombre à admettre dans le corps d'armée étant restreint.

Tours, le 1^{er} octobre 1880.

Pour l'Intendant militaire du 9^e corps,
Le Sous-Intendant militaire délégué,
A. GARRIC.

ANGERS.

Nous croyons savoir, dit le *Temps*, que le président du Conseil et le ministre de l'intérieur n'ont pas encore définitivement résolu d'assister à l'inauguration de la statue de David, à Angers, le 24 octobre; mais nous pouvons annoncer qu'en tout état de cause, le gouvernement sera représenté à cette cérémonie par un membre du cabinet.

Grand Théâtre d'Angers. — M. Boulanger, directeur du théâtre, est parti avant-hier pour

Paris. Il s'occupe avec la plus grande activité des remaniements à faire dans son personnel, remaniements qui sont de toute nécessité, et de remplacer ceux des artistes qui, à trop juste titre, n'ont pas été agréés du public. Nous espérons que, cette fois, M. Boulanger aura la main plus heureuse, et que, ces changements accomplis, sa troupe en partie nouvelle sera digne enfin du théâtre d'Angers dont il ne lui est pas permis, nous nous plaçons à le croire, de laisser périr la juste renommée.

Nous attendons ces débuts avec la plus légitime impatience, et nous en parlerons, comme toujours, avec la franchise la plus indépendante. (Patriote.)

A propos de la troupe d'opéra, voici ce que nous lisons dans le dernier numéro du *Rideau*, journal de théâtre, paraissant à Angers tous les samedis :

« Il faut bien le reconnaître, le premier ténor et la première basse ne peuvent occuper plus longtemps notre scène, sans risquer d'évoquer le fameux aspic de Cléopâtre dont il est question dans le *Maître de chapelle*.

» Tel brille au second rang qui s'éclipse au premier; c'est là une de ces vérités bonnes à méditer, trop souvent oubliées.

» Nous sommes désolé de l'avouer, mais à de nombreuses et très-réelles qualités, notre première chanteuse joint un défaut assez grave, dont elle ne peut accuser que la nature. Sa voix se perd dans notre salle; elle manque d'ampleur, de force. Et c'est grand dommage, car toutes les sympathies du public ont été conquises par l'artiste en dehors de ce point.

» Nous n'avons que des éloges à décerner à notre dugazon, à M. Géraizer, une vieille connaissance, à la deuxième basse et même au second ténor, à part quelques détails que modifiera une plus grande confiance dans un public bien disposé.

» Nous aurons à revenir plus longuement sur le compte de ces artistes, adoptés désormais par les habitués du théâtre. »

DEPÔT D'ÉTALONS D'ANGERS.

Voici un extrait de l'état nominatif des lauréats ayant obtenu des récompenses aux divers Concours de poulinières et pouliches dans le département de Maine-et-Loire :

Concours de Baugé (6 octobre 1880). — Primes aux poulinières sur les fonds du département : 1^{er} prix, Blondeau, de Longué, 140 francs. — Fonds de l'Etat : six prix, de chacun 100 fr., le 1^{er} à Lecoq, des Rosiers; le 2^e à Blondeau, de Longué; le 5^e à Mercier, de Longué.

Primes aux pouliches de 3 ans sur les fonds du département : 1^{er} prix, Beignet, de Vivy-les-Deux-Sœurs, 150 fr.; 2^e prix, Baillif, de Longué, 90 fr.; 3^e prix, Cornilleau, de Saint-Lambert-des-Levés.

Concours de Chemillé (9 octobre 1880). — Primes aux poulinières sur les fonds de l'Etat : 1^{er} prix, Turpeault, de Saint-Paul, 200 fr.; 2^e prix, René Houet, de Nueil-sous-Passavant, 150 fr.; 6^e prix, Hy, de Coron,

et qui nous louera volontiers sa carriole. C'est avec cet argent-là qu'il se grise le dimanche.

Il paraît que le susdit boulanger se grise aussi durant la semaine, car il était ivre-mort, et nous fit attendre une grande heure avant de nous mettre en possession de la carriole; ce dont Roger s'impatienta fort, et vertement le tança.

— Je ne le nierai point, puisque c'est si visible que ça, répondit philosophiquement l'ivrogne; mais c'est bien drôle tout de même qu'on voie toujours quand un homme a bu et qu'on ne voie jamais quand il a soif !

Et, sur ce singulier axiome, il nous abandonna enfin les rênes.

Le chemin était presque aussi boisé que celui de Honfleur, et presque continuellement il côtoyait les falaises.

En moins d'une heure, nous arrivâmes au sommet de la pente rapide qui aboutit à Trouville, et que couronnait à cette époque un cabaret à demi caché sous les pommiers.

— Laissons ici la carriole, me dit le vicomte, je ne me soucie pas d'être rencontré par mes bons amis d'hier matin dans un aussi piteux équipage. Ce serait le pendant de la chape. Et du reste, nous avons besoin de nous renseigner sur la demeure de M. Maniquet.

Bien que n'ayant pas encore atteint son luxe architectural d'aujourd'hui, Trouville se glorifiait

100 fr.; 9^e prix, Houet, déjà nommé, 400 francs; 10^e et 11^e prix, Maurille et Bouet, de la Salle-de-Vihiers, chacun 400 fr.

Les vendanges. — Les vendanges rouges sont terminées dans les vignes du Layon.

La quantité est des plus petites. Quant à la qualité, elle sera généralement bonne, quoique moindre qu'on ne le pensait.

Les derniers orages ont avancé le blanc, dont il y a fort peu. Des marchands de vin sont passés dans les communes de Beaulieu, Faye, Rablay, Thouarcé, et ont donné des ordres d'achats à des prix élevés, 150 à 180 francs. (Patriote.)

TOURS.

Nous lisons dans le *Messageur d'Indre-et-Loire* :

« L'Union libérale nous apprend qu'en vertu d'une autorisation préfectorale en date du 30 juin 1880, il s'est formé à Tours et pour le département d'Indre-et-Loire une société dite de la libre-pensée.

» M. le préfet autoriserait-il avec autant de bienveillance une société qui aurait un objet absolument contraire à celui de la libre-pensée ?

» M. le préfet d'Indre-et-Loire, depuis quelque temps, donne des arrhes à la R. F.; il voudrait bien lui faire oublier qu'il fut sous-préfet sous l'Empire et fervent catholique. Réussira-t-il à la convaincre ? Nous l'ignorons; mais ce dont nous sommes sûr, c'est qu'il la servira avec autant de sincérité qu'il a servi l'Empire. »

Qu'importe, pourvu qu'il serve !

NIORT.

Nous venons de parcourir rapidement deux des numéros du *Mémorial des Deux-Sèvres*, celui du 30 septembre et celui du 7 octobre, et nous pouvons constater qu'il n'était jamais tombé à Niort une pareille pluie de discours. Si nous ne pouvions en faire l'énumération, qui croirait que le public émerveillé a eu à applaudir 49 discours ? C'est bien 49 que nous disons, et si nous avions fait remonter nos recherches à quelques semaines, il nous eût été facile d'arriver à la centaine. 28 de ces discours sont reproduits *in extenso* dans deux numéros du *Mémorial*, et 21 ne sont qu'indiqués.

M. RIVIÈRE A NANTES.

Une conférence sur la magistrature par un avocat tourangeau, associé à la maison Schwob et C^{ie}, député, et écrivain au *Phare de la Loire* sous le nom de Maître Jacques Deschamps, ce n'était pas une mince fortune pour la bonne ville de Nantes.

Annoncée sur tous les murs, publiée dans le grand et dans le petit *Phare*, le Théâtre faisant lui-même relâche pour lui donner une place d'honneur au grand jour d'un lundi, il n'est moyen dont on ait usé pour attirer à cette conférence un public nombreux.

Rien n'y a fait, ça été un fiasco complet.

déjà de quelques aristocratiques résidences d'été, entre lesquelles le pavillon des Hortensias brillait au premier rang.

C'était une fantaisie moyen âge, avec tourelles, clochettes, créneaux, gargouilles et machicoulis : un vrai château de carton.

On nous introduisit dans un salon, merveille des merveilles !

— Messieurs, nous dit cérémonieusement le laquais, veuillez attendre ici quelques instants, je vais prévenir mademoiselle.

La porte se referma, nous étions seuls.

Roger se prit alors à fouler l'épais tapis avec une joie d'enfant, à caresser le ventre rebondi des potiches, à faire crier sous ses doigts la soie des rideaux. Puis il se plongea voluptueusement dans une moelleuse bergère et s'écria :

— A la bonne heure ! Il y avait quinze grands jours, par ma foi, que je ne m'étais réellement assis... Je retrouve enfin un vrai fauteuil !

J'allais le dégriser en quelques mots, l'avertir de la dangereuse voie dans laquelle il entra, lui crier casse-cou, lorsque la porte du salon se rouvrit à deux battants.

Et nous vîmes apparaître, précédée de deux grands laquais, mademoiselle Anastasie Maniquet.

(A suivre.)

CHARLES DESLYS.

Au parterre et aux premières, à peine 150 personnes, noyées dans le vide immense de la salle de la Renaissance. Au paradis, des citoyens non-payants formant une claqué plus bruyante que nombreuse. Recette impossible, pas de quoi couvrir les frais, et la conférence se faisait cependant dans un théâtre aux mains de notre édilité républicaine.

Au profit des écoles communales gratuites, rien, mais rien du tout.

Au profit des intelligences, rien encore. Ça été une conférence pitoyable, sur un sujet plus pitoyable encore. Des lieux-communs, une parole lourde, pâteuse; style sans coloris, absence de verve et d'entrain; aussi la claqué a-t-elle péniblement fonctionné, et c'est à peine si l'Officiel de Nantes compte deux ou trois passages applaudis et un seul cri de : Vive Rivière ! Il n'y avait pas de quoi fouetter un chat dans ce discours pauvre d'idées, que l'on peut réduire à ces deux points :

La magistrature de droit divin a fait son temps; avec le suffrage universel, sa mission est finie; il lui faut maintenant le baptême du suffrage populaire, une régénération sérieusement républicaine.

L'inamovibilité avait été inventée par les rois; c'était une faveur achetée, ce n'était pas pour les justiciables qu'elle avait été faite.

Sur ce thème, M. Rivière, l'éloquent orateur rabelaisien de Tours en Touraine, l'illustre Jacques Deschamps, auteur de causeries ampoulées, traînardes et impies, exécute les plus curieuses variations entremêlées de citations des meilleurs discoureurs de la Révolution française.

Ami Rabelais, si tu avais été, comme nous, condamné à écouter tant de sonnettes, tu aurais tressailli sous ta robe de bronze et dans ton cerveau de fer, tu aurais senti bouillir des colères de vertu, et le prenant de pitié, tu lui aurais dit : Onques n'avais de longtemps pensé et parlé ainsi, suspend le flux de tes vaines paroles, ô Rivière !

Une heure de conférence sur ce chapitre, avec cette conclusion impossible que je vous donnerais en mille à deviner, chers lecteurs, mais pour ne pas vous laisser attendre, en voici le résumé :

En profond penseur, l'orateur a imaginé l'élection, le choix de juges par le suffrage, ce qui n'est pas neuf; mais l'idée lumineuse et vraiment nouvelle et surtout pratique, enchassée dans sa barangue comme une perle précieuse, c'est ceci :

Les éligibles ne seraient pas autres que d'anciens avocats, avoués, notaires, ayant 40 ans d'âge, d'un esprit sûr, qui abandonneraient leurs cabinets pour devenir des magistrats gratuits et obligatoires. Ce serait l'honorariat des avocats et des avoués.

Comprenez-vous cela, des hommes d'affaires quittant leurs clients au moment où l'expérience et la réputation les amènent à leurs portes; au moment où les préoccupations de la famille et les charges de l'éducation des enfants leur imposent des devoirs et des sacrifices. C'est aussi pratique que cela, et on s'est donné la peine de venir à Nantes nous apporter une élucubration pareille péniblement élaborée à Tours.

Nos honorables députés trouveront assurément dans ce discours des aperçus nouveaux qui les aideront à trancher dans le vif la question de la magistrature.

(Espérance du peuple.)

Conseil municipal de Saumur.

Séance du 9 août 1880.

Reconstruction du pont suspendu de Saint-Florent.

M. le Maire communique au Conseil un projet de reconstruction du pont suspendu de Saint-Hilaire-Saint-Florent dressé par M. l'Agent-Voyer en chef. La dépense prévue pour cette reconstruction s'éleverait à 70,000 fr., et l'auteur du projet pense que les industriels de Saint-Florent et de Saumur, intéressés à l'amélioration de cette voie, consentiront à participer, dans une large mesure, dans la dépense qu'elle entraînera.

Le Conseil municipal de Saumur est invité à donner son avis sur cette reconstruction et à faire des démarches auprès des industriels intéressés pour les déterminer à prendre l'engagement de contribuer à la dépense.

Le Conseil, après délibéré, dit :
Que la reconstruction du pont de Saint-Florent répond à un besoin de premier ordre ;

compris, et partit au galop dans la direction indiquée.

— V'là la chose ! conclut triomphalement Pétronille. Ça n'est pas plus difficile que ça. Et n'allez pas vous débaucher (vous tracaquer) dans la crainte que la commission soye mal faite. Votre chiffe de papier est cent fois mieux amarrée dans la goule de ce chien-là que si elle était dans la poquette au piéton. Vous voyez bien que ça n'était pas la peine que je redoublisse (que je retournaissse) jusqu'au Mesnil.

— Je l'eusse préféré ainsi, déclara cependant Roger, mais enfin si tu nous réponds de Fidèle...

— Directement ! (complètement). Et, là-dessus, je m'en vais à la fontaine du *Bout de haut* (du haut du pays). A la revoyance, messieurs, et ben du plaisir à Trouville !

— Ah ça mais ! ne pus-je me défendre de lui dire, tu nous épiais, tu nous écoutais donc ?...

— Moi ! regimba-t-elle fièrement. Oh ! que nenni... monsieur... je ne suis point une *écornifleuse* !

En Normandie, écornifler, c'est espionner.

Puis, remontant sa cruche par un vigoureux coup d'épaule, elle reprit le chemin de la fontaine.

— En route ! fit Roger, qui n'avait paru donner aucune importance à ce détail. En route ! mais prenons par le village. J'y connais un certain *à quai* qui ne déteste pas les revenus indirects,

Que son mauvais état entraîne chaque année des réparations considérables et coûteuses ;
Que la commune de Saumur verse annuellement 1,500 fr. pour l'entretien du chemin de Saumur à Saint-Florent, et que cette subvention est en partie absorbée par les besoins du pont ;
Il invite, en conséquence, l'Administration municipale à engager les industriels saumurois susceptibles de bénéficier de la reconstruction projetée à souscrire comme l'ont fait ceux de Saint-Hilaire-Saint-Florent ;
Il émet le vœu que le Conseil général vote les fonds nécessaires pour ce travail utile qui intéresse particulièrement les communes de Saint-Hilaire-Saint-Florent, les Tuffeaux, Trèves, etc., etc.

Restauration du bâtiment central du Collège.

M. le Maire communique au Conseil la copie d'une dépêche ministérielle du 16 juillet 1880, qui lui a été transmise par M. l'Inspecteur d'Académie le 3 août courant, par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique, reconnaissant que les plans et devis concernant la restauration du bâtiment central du Collège sont convenablement établis, a décidé de concourir à cette restauration au moyen d'une subvention de 13,000 fr., représentant environ la moitié de la dépense. M. le Ministre désire que les travaux soient entrepris sans retard et que les locaux soient mis, s'il est possible, à la disposition des élèves à la prochaine rentrée des classes.

M. le Maire, vu le retard apporté dans la transmission de cette dépêche et le peu de temps qui reste pour entreprendre les travaux, a soumis à l'approbation de M. le Préfet les diverses pièces nécessaires à l'adjudication afin qu'elle puisse avoir lieu dans un bref délai.

La Commission des bâtiments, après un nouvel examen du devis, a déclaré qu'il y avait lieu de proposer au Conseil les changements suivants :

Remplacer les poutres en bois actuelles par des poutres en fer ;

Plafonner les salles d'études et les dortoirs.

En outre, plusieurs membres ont proposé la substitution du chêne au sapin pour les parquets, prévue au projet ; mais la majorité de la Commission n'a pas cru pouvoir accepter cette modification à cause de la dépense élevée qu'elle entraîne. En effet, le devis présenté par M. l'Architecte, pour ces différents changements, accuse un supplément de dépense de 4,000 fr. environ, dont 2,000 fr. pour les parquets ; la Commission laisse au Conseil le soin de décider si cette subvention doit être opérée.

Le Conseil, après délibéré, approuve les changements proposés par la Commission des bâtiments consistant dans la substitution de poutres en fer aux poutres en bois ; décide que les salles d'études et les dortoirs seront plafonnés ; décide, en outre, que les planchers seront en chêne et que le supplément de dépense qu'entraînera ces différents changements sera payé au moyen d'un crédit qu'il se propose de voter au cours de l'exécution des travaux.

Réparations au Bureau de bienfaisance, organisation des services municipaux.

M. le Maire rappelle que, dans sa dernière séance, le Conseil, afin de permettre aux membres absents d'étudier les projets présentés par la Commission des bâtiments relativement aux réparations à exécuter au Bureau de bienfaisance, à l'installation des services municipaux et d'une salle de dessin dans le local laissé vacant par le départ des Sœurs, a renvoyé à la session d'août la décision à prendre à cet égard.

Tous les membres du Conseil ayant pu prendre connaissance des plans et devis, M. le Maire invite le Conseil à voter les sommes nécessaires à l'exécution de ces travaux, conformément aux propositions de la Commission des bâtiments.

Le Conseil, après délibéré :

Vote un crédit de 2,885 fr. 58 pour l'exécution des travaux de réparations du Bureau de bienfaisance ;

Vote une somme de 2,624 fr. 40 pour l'installation des services municipaux dans les locaux disponibles par le Bureau de bienfaisance ;

Ajourné l'installation d'une salle de dessin publique ;

Dit que ces différents crédits seront prélevés sur les bonis de 1880.

Ecole mutuelle des Récollets et des Ponts.

M. le Maire communique au Conseil un rapport dressé par M. l'Inspecteur primaire de Saumur sur la situation des Ecoles communales de la ville. Dans ce rapport, M. l'Inspecteur signale la nécessité d'exécuter certains travaux qui contribueront à améliorer sensiblement les Ecoles. La Commis-

sion des bâtiments a examiné les propositions de M. l'Inspecteur primaire. Elle a reconnu l'utilité des travaux suivants que, d'accord avec l'Administration municipale, elle propose au Conseil de faire exécuter pendant les vacances actuelles :

1° Ecole mutuelle des Récollets. — Plancher les classes. Le carrelage est absolument usé et nécessite chaque année des réparations très-coûteuses ;

2° Séparer les classes par une cloison vitrée et remplacer une poutre en bois cassée par une poutre en fer ;

3° Ecole mutuelle des Ponts. — Séparer la classe par une cloison vitrée.

M. le Maire invite le Conseil à voter ces différents travaux qui nécessiteront une dépense évaluée, d'après le devis de M. l'Architecte de la ville, savoir : Ecole mutuelle des Récollets, 2,742 fr. 97 ; Ecole des Ponts, 472 fr. 92.

Le Conseil, après délibéré, vote un crédit de :

2,742 fr. 97 pour les travaux à exécuter à l'Ecole mutuelle des Récollets ;

472 fr. 92 pour les travaux de l'Ecole mutuelle des Ponts ;

Dit que ces deux crédits seront prélevés sur les bonis de 1880.

Augmentation de traitement de M. Bellanger, directeur de l'Ecole mutuelle des Ponts.

M. le Maire expose que, dans son rapport sur la situation des Ecoles communales de Saumur, M. l'Inspecteur primaire exprime le désir de voir le Conseil municipal élever le traitement de M. Bellanger, directeur de l'Ecole des Ponts, de 1,800 à 2,000 fr., en récompense des excellents résultats obtenus par cet instituteur dans cet établissement scolaire créé depuis un an.

L'Administration municipale désire, comme M. l'Inspecteur primaire, témoigner à M. Bellanger sa satisfaction pour les résultats obtenus par lui par une augmentation de son traitement. Cette augmentation serait toute personnelle, c'est-à-dire que le Conseil ne prendrait nullement l'engagement de maintenir un traitement de 2,000 fr. au successeur possible de M. Bellanger.

Le Conseil, après délibéré, décide que le traitement de M. Bellanger sera de 2,000 fr. à partir du 1^{er} octobre 1880 ; vote un crédit de 50 fr. pour l'augmentation de ce traitement en 1880 ; dit que cette augmentation lui est accordée comme récompense pour la façon dont il a dirigé l'Ecole des Ponts ; dit, en outre, que ce crédit sera prélevé sur les bonis de 1880.

Tramways saumurois.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Monprofit, promoteur des Tramways saumurois, exposant que, d'après l'art. 36 de la loi du 4 juin 1880, l'Etat n'accorde sa garantie aux tramways desservis par des locomotives et destinés au transport des voyageurs et des marchandises, qu'autant que les communes viendront en aide à leur installation, soit par une subvention en argent, soit de toute autre façon.

Les Tramways saumurois devant être établis dans les conditions de traction et de transport requises par l'Etat pour avoir sa garantie, il ne reste donc à remplir que la condition de subvention des communes. En conséquence, M. Monprofit prie M. le Maire de demander au Conseil municipal de bien vouloir lui accorder, à titre de subvention :

1° La fourniture du pavé neuf qui pourra être nécessaire dans toute l'étendue des traversées de Saumur ;

2° Exemption de tous les droits d'octroi sur les matériaux nécessaires à la construction et à l'exploitation du réseau ;

3° Exemption des prestations, des droits de stationnement et de toutes autres charges qui pourraient se rapporter à l'exploitation et aux immeubles qu'elle pourra nécessiter.

Il termine en faisant remarquer que l'art. 15 de la loi précitée dit que, dans le cas où le produit brut de la ligne devient suffisant pour couvrir les dépenses et 6 0/0 par an du capital de premier établissement, la moitié du surplus de la recette est partagée entre l'Etat, les communes et les autres intéressés, dans la proportion des avances faites par chacun d'eux, jusqu'à concurrence du complet remboursement de ces avances, sans intérêt.

Le Conseil, après délibéré, émet un avis favorable à l'installation des Tramways saumurois qui sont appelés à rendre de grands services aux communes placées sur leur parcours ; vote : 1° une subvention de 3,360 fr. représentant la valeur des pavés nécessaires aux traversées de Saumur ; 2° l'exemption de tous droits d'octroi sur les matériaux nécessaires à la construction et à l'exploitation du réseau ; 3° l'exemption des droits de stationnement et de toutes autres charges municipa-

les qui pourraient se rapporter à l'exploitation et aux immeubles nécessaires à l'entreprise ;

Dit que ces différents votes sont subordonnés au passage par le Pont-Fouchard de la ligne de Tramways de Saumur à Saint-Florent ;

Dit en outre que le crédit de 3,360 fr. sera prélevé sur les bonis de l'exercice de 1880.

(La fin à demain.)

Banque de France.

AVIS AU PUBLIC.

Jusqu'à présent, la Banque imposait à ceux de ses Comptes Courants qui ne résidaient pas dans les villes où elle a des Succursales, l'obligation d'y élire domicile et de s'y faire représenter.

Cette règle, qui privait des bienfaits du crédit une classe considérable de négociants et d'industriels qui habitent les petites villes ou la campagne, vient d'être modifiée par le Conseil général de la Banque.

A l'avenir, les négociants domiciliés hors du chef-lieu des succursales pourront être, avec l'approbation du gouvernement de la Banque, admis au Compte Courant, avec faculté d'escompte, sans condition de résidence.

La remise des bordereaux d'escompte, l'envoi des fonds, et en général toutes les opérations effectuées entre la Banque ou ses Succursales et les Comptes Courants extérieurs pourront se faire par correspondance.

Les Directeurs des Succursales ont reçu les instructions nécessaires pour la mise à exécution de ces nouvelles mesures, et ils les porteront à la connaissance des négociants intéressés. (25 septembre 1880.)

Dernières Nouvelles.

On assure que toutes les mesures ont été prises au ministère de l'intérieur pour faire assurer l'exécution des décrets contre les congrégations à Paris et dans les départements à partir d'aujourd'hui 15 octobre.

M. Gambetta est rentré à Paris hier soir.

Le commandant français Dreyssé, attaché au sultan en qualité d'aide-de-camp, parti vendredi dernier de Constantinople avec une mission secrète pour le gouvernement français, est arrivé hier matin à Paris, et dès hier soir, à quatre heures, il a été reçu en audience particulière par M. Barthélemy Saint-Hilaire.

La Gazette russe de Saint-Petersbourg, du 14 octobre, nous apprend l'échec d'un quatrième attentat contre le Czar.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 octobre.

On savait que l'encaisse de la Banque de France avait subi cette semaine une diminution considérable. Le marché n'a donc pas été surpris par l'élévation du taux officiel de l'escompte. Cette mesure entrerait depuis quelques jours dans toutes les prévisions.

Nos rentes et toutes les valeurs font preuve de beaucoup de fermeté. On est à 120.35 sur le 5 0/0. C'est le plus haut cours d'hier et il a été à peine dépassé aujourd'hui. L'Italien est à 86.20. Le Florin d'Autriche qui oscille sur le marché du comptant de 73.90 à 73.50 s'arrête sur le marché du terme à 73.75.

La Banque d'escompte est l'objet d'excellents achats de la part du comptant à 817.50 et 822.50. L'immobilité de la Banque hypothécaire à ses meilleurs prix s'explique par l'excellente situation de cette Société. Dès que les circonstances générales seront favorables, la hausse doit prendre des proportions sérieuses sur cette valeur.

La Banque de dépôts et d'amortissement est demandée à 560. La Société de dépôts et de comptes-courants se maintient à 711.25. L'écart entre ces deux cours indique la marge à la hausse dont peuvent profiter les acheteurs actuels de Banque de dépôts et d'amortissement.

La Société générale française de Crédit donne lieu à des négociations animées. Aux cours qui se pratiquent, l'avantage pour les acheteurs est considérable.

La rectification qui s'est effectuée dans les cours des Bons privilégiés de l'Assurance financière se maintient aisément. Elle ne tardera pas à être suivie d'une hausse qui portera les cours de cette valeur à un niveau normal.

Les demandes sont dès aujourd'hui très-nombreuses sur les 7,000 actions de la Société des anciennes Raffineries Emile Etienne et Cézard de Nantes, que la Banque de Prêts à l'Industrie met en vente les 19 et 20 octobre courant. Les termes de paiement accordés aux acquéreurs offrent une véritable commodité, et, d'un autre côté, ce placement, qui est de tout repos, ressort à 10 pour cent. On cote 965 sur le Crédit lyonnais. Le Crédit fon-

cier est ramené à 1,260 après 1,367.50. Banque de Paris, 1,118.75.

Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

LUNDI 18 octobre 1880.

Les Pauvres de Paris

Drame en 7 actes, de MM. Brisebarre et E. Nus.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

PRIX DES PLACES ORDINAIRE.

COMPAGNIE PARISIENNE D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE

Société anonyme au capital de 1,000,000 de Francs
DIVISÉE EN 2,000 ACTIONS DE 500 CHACUNE

Siège social : 59 bis, Rue Bonaparte.

SUCCURSALES :

Rue de Sambre-et-Meuse, 34.

Rue Boutebrie, 2.

Rue de l'Hôpital-Saint-Louis, 5.

Rue de Saint-Quentin, 20.

Emission de 1,600 Actions

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Paul COTTE, député du Var ;
Emile BURNOUF, *, +, †, O, directeur honoraire de l'Ecole d'Athènes ;
P. POURRAT, ex-directeur du Collège ;
Jules ROBLIN, †, directeur de la Compagnie d'Assurances la Continentale ;
LAURENT, Avocat, attaché au Cabinet du Ministre de l'Instruction publique.

DIRECTION

DIRECTEUR : M. JEANSON, prop. de la C^e Le Phénix.
SOUS-DIRECTEUR : M. DECROZE, propriétaire de la C^e l'Union.

EXPOSÉ

La Compagnie parisienne d'entretien et de nettoyage a pour but de fusionner les quatre Compagnies de Nettoyage et d'Entretien actuellement établies à Paris : LE PHÉNIX, L'UNION, LE SOLEIL, LA PRINCIPALE, afin de développer cette industrie déjà si prospère et de s'attacher un personnel fixe, sérieux et capable.

C'est une entreprise existant depuis de longues années, qui se transforme sans se trouver grevée par des apports ; les maisons fusionnées se vendent à un prix représentant le minimum de leur valeur. C'est donc une affaire absolument honnête.

De plus, c'est une entreprise analogue aux Compagnies d'assurances qui apportent à ceux qui les transforment un portefeuille et des revenus certains. Tous les mois les Compagnies encaissent leurs primes, et trois mois après la constitution de la Compagnie parisienne elle pourrait distribuer un dividende aux actionnaires.

BÉNÉFICES

Le chiffre d'affaires est actuellement de quatre cent cinquante mille francs environ, réparti entre les quatre Compagnies ; sur ce chiffre d'opérations, ces Sociétés réalisent un bénéfice net de 20 pour cent établi d'après leur comptabilité, soit donc 90,000 francs par an. Ce bénéfice actuel sur le capital émis représente déjà un rendement de :

9 POUR CENT ANNUEL

En calculant l'accroissement certain des affaires seulement sur une augmentation de 300,000 fr., le chiffre d'affaires serait de 750,000 fr., et le bénéfice s'élèverait à la somme de 150,000 fr. ; soit un revenu de 15 pour cent annuel.

Quatre cents actions sont souscrites par les anciens propriétaires qui restent chargés de la direction de la nouvelle société, les 1,600 restant sont émises au pair, c'est-à-dire à 500 fr.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

| | |
|---------------------------|-----------|
| 125 francs en souscrivant | } 500 Fr. |
| 125 — à la répartition | |
| 125 — le 25 novembre | |
| 125 — le 25 décembre | |

Il sera tenu compte aux Souscripteurs qui libèrent leurs Titres d'une bonification de 2 fr. 50.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE à partir du 15 Octobre

A PARIS, à la Banque Industrielle et Mobilière, 112, boulevard Saint-Germain ;

A PARIS, au Siège Social, 59 bis, rue Bonaparte, et dans ses succursales ;

A TARBES, à la Succursale de la Banque, 12, rue Massey ;

EN PROVINCE, chez tous les Banquiers-Correspondants de la Banque Industrielle et Mobilière ;

A BRUXELLES, au Comptoir des Assurances, 2, rue Saint-Michel.

Les Coupons et Titres sont reçus en paiement au cours moyen de la Bourse du jour de leur réception.

JOURNAL DU MAGNÉTISME

Fondé par le baron du POTET (22^e année). — Directeur : H. DURVILLE. — Abonn. : 6 fr. par an ; le N^o, 25 cent. — Traitement des Maladies par le Magnétisme et le Somnambulisme. — M^{me} BERTHE, somnambule, célèbre par sa lucidité, consult. par correspondance. S'adresser au bureau du journal, 66, rue des Lombards, Paris.

DICTIONNAIRE DES CURIEUX

Complément pittoresque et original des divers dictionnaires.

Par Ch. FERRAND.

Cet ouvrage est consacré à l'étude des deux ou trois mille locutions particulières à notre langue, telles que :

Danser sur un volcan. — C'est une fine mouche. — L'eau en vient à la bouche. — Filier le parfait amour. — Étudier la carte de Tendre. — Être le Dindenaud de la farce (et non le dindon). — Faire la diablerie à quatre (et non le diable). — Qui voit ses veines voit ses peines. — Chacun sait où la sandale le blesse (et non le bêt). — Écrire comme un notaire. — Quand on prend du galon, etc. — Croquer le marmot. — La foire n'est pas sur le pont. — Prendre ses jambes à son cou. — La semaine des trois jeudis (cette semaine a bel et bien existé). — Ne pas être dans la manche de quelqu'un. — Être sur son trente-et-un. — Avoir du foin dans ses bottes. — Raisonner comme le crocodile. — ne pas

se fouter la rate. — Être toqué, timbré. — Être coiffé de quelqu'un. — La poudre d'escampette, la poudre de perlimpinpin, etc., etc.

Comment peut-on faire un usage intelligent de ces façons de parler, si on ignore leur origine et, par conséquent, leur véritable sens, leur mode d'application.

Le Dictionnaire des Curieux n'est pas rédigé avec la sécheresse d'un lexique. Outre les nombreuses données littéraires, historiques et scientifiques que comporte son plan, il est rempli d'anecdotes, de traits et de mots spirituels ou typiques qui feront les délices des curieux, des amateurs et des causeurs.

Pour recevoir franco par la poste, à titre d'échantillon, les deux premières séries (de chacune 64 pages gr. in-8°) du Dictionnaire des Curieux, adresser 1 fr. 50, en mandat ou timbres, à M. Ch. FERRAND, auteur-éditeur, quai Vauban, 8, à Besançon (Doubs).

LE FOYER ILLUSTRÉ, journal de la Famille, 10, rue Gît-le-Cœur, Paris, publie chaque semaine des Romans inédits, Récits de voyages, Histoire, Biographies, Chroniques, Modes, Théâtres, etc., etc.

En cours de publication : *La Girondine*, par Jules Claretie. — *Le Roman d'un brave homme*, par Edmond About.

En vente chez tous les Libraires. Prix du Numéro : 15 centimes.

Abonnements : Paris, 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. Départements, 10 fr. ; Étranger, 12 fr.

On s'abonne dans tous les bureaux de Poste sans augmentation de prix.

Récompense à l'Exposition Universelle de 1878

Pour DÉTACHER
TOUTES LES ÉTOFFES
Demandez

**L'ESPRIT MINÉRAL
ZUCCANI**

le seul
ne laissant
aucune odeur.

FLACON Paul MILLOT, Pr^o FLACON
1^o50 Paris, 62, Boulevard Magenta, Paris 1^o50
Se vend chez tous les Pharm. Droguistes, Parfumeurs, etc.

Dépôt : chez M. ERNOUL, pharmacien.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

| DÉPARTS DE SAUMUR | | ARRIVÉES A POITIERS | | ARRIVÉES A ANGERS | |
|-------------------|-----------------|---------------------|--|-------------------|--|
| 6 h. — matin. | 10 h. 30 matin. | 11 h. 55 matin. | | | |
| 8 15 — | | | | | |
| 11 25 — | 7 40 soir. | | | | |
| 1 17 soir. | 4 51 — | | | | |
| 4 55 — | | | | | |
| 7 50 — | 11 48 — | | | 9 40 soir. | |

| DÉPARTS DE POITIERS | | ARRIVÉES A MONTREUIL | | ARRIVÉES A SAUMUR | |
|---------------------|----------------|----------------------|--|-------------------|--|
| 5 h. 50 matin. | 9 h. 13 matin. | 9 h. 53 matin. | | | |
| 8 35 — | 5 17 soir. | 6 30 soir. | | | |
| 12 15 soir. | 3 50 — | 4 28 — | | | |
| 6 45 — | 10 47 — | 11 30 — | | | |

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 13.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 OCTOBRE 1880.

| Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | | Valeurs au comptant. | | | | | | | | |
|--|--------|---------|---|----------------------|------------------------------------|---------|----|----------------------|--------|---------|-------------------------------|------|----|---|---|----|
| Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | | | | | | |
| 3 % | 85 | 10 | » | 30 | Crédit Foncier colonial | 440 | » | » | » | » | C. gén. Transatlantique | 597 | 50 | » | » | |
| 3 % amortissable | 87 | 40 | » | 40 | Crédit Foncier, act. 500 fr. | 1357 | 50 | » | 2 | 50 | Canal de Suez | 1282 | 50 | » | 2 | 50 |
| 4 1/2 % | 114 | 90 | » | 10 | Obligations foncières 1877 | 359 | » | » | » | » | Société autrichienne | 595 | » | » | 5 | » |
| 5 % | 120 | 40 | » | 05 | Obligations communales 1879 | 468 | 75 | » | » | » | OBLIGATIONS. | | | | | |
| Obligations du Trésor | 517 | 50 | » | » | Obligat. foncières 1879 3 % | 467 | 1 | » | » | » | Est | 396 | » | » | » | » |
| Obligations du Trésor nouvelles | 517 | 2 | » | » | Soc. de Crédit ind. et comm. | 740 | » | » | » | » | Midi | 390 | » | » | » | » |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 294 | 2 | » | 50 | Crédit mobilier | 645 | » | » | 7 | 50 | Nord | 395 | 50 | » | » | » |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 500 | 1 | » | » | Crédit Foncier d'Autriche | 755 | » | » | » | » | Orléans | 391 | 50 | » | » | » |
| — 1865, 4 % | 519 | » | » | » | Paris-Lyon-Méditerranée | 1430 | » | » | 5 | » | Ouest | 389 | » | » | » | » |
| — 1869, 3 % | 403 | 3 | » | » | Midi | 1056 | 25 | » | 3 | 75 | Paris-Lyon-Méditerranée | 390 | » | » | » | » |
| — 1871, 3 % | 395 | 50 | » | » | Nord | 1645 | 10 | » | » | » | Paris (Grande-Ceinture) | 385 | » | » | » | » |
| — 1875, 4 % | 519 | 50 | » | 1 | Orléans | 1240 | 1 | 25 | » | » | Paris-Bourbonnais | 390 | 25 | » | » | » |
| — 1876, 4 % | 519 | 1 | » | » | Ouest | 822 | 50 | » | 6 | 25 | Canal de Suez | 569 | 50 | » | » | » |
| Banque de France | 3560 | 40 | » | » | Compagnie parisienne du Gaz | 1360 | 5 | » | » | » | | | | | | |
| Comptoir d'escompte | 950 | » | » | 7 | 50 | | | | | | | | | | | |

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

| | |
|------------------------------|----------------------|
| 3 heures 8 minutes du matin. | express-poste. |
| 6 — 45 — | (s'arrête à Angers). |
| 8 — 56 — | omnibus-mixte. |
| 1 — 25 — | soir. |
| 3 — 32 — | express. |
| 7 — 15 — | omnibus. |
| 10 — 37 — | (s'arrête à Angers). |

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

| | |
|-------------------------------|----------------------|
| 3 heures 26 minutes du matin. | direct-mixte. |
| 8 — 21 — | omnibus. |
| 9 — 40 — | express. |
| 12 — 40 — | soir, omnibus-mixte. |
| 4 — 44 — | soir, omnibus-mixte. |
| 10 — 28 — | express-poste. |

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Le dimanche 7 novembre 1880, à deux heures après midi,

Au château de Brézé,

BEAUX PEUPLIERS

NOYERS ET PIEDS DE CHÊNE

Dépendant de la terre de Brézé,

ET LES

COUPES DE BOIS TAILLIS

Ci-après désignés.

1° La coupe de la Bouchardière, contenant 16 hectares, située commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

Cette coupe est divisée en deux lots qui pourront être réunis :

1° lot, contenant 8 hectares 33 centiares. On vendra avec le taillis les chênes ci-après désignés : 114 dits anciens, 90 dits modernes, 136 dits cadets et 91 balivettes ; tous ces arbres sont marqués au chiffre D.-B.

2° lot, contenant 7 hectares 67 centiares. On vendra avec le taillis les chênes ci-après désignés : 79 anciens, 66 modernes, 117 cadets et 133 balivettes ; tous ces arbres sont marqués au chiffre D.-B.

3° La coupe du Petit-Bois-Semé de la Bouchardière, contenant 1 hectare, située commune de Brézé. On vendra avec le taillis les chênes ci-après désignés : 30 anciens, 31 modernes, 64 cadets et 79 balivettes ; tous ces arbres sont marqués au chiffre D.-B.

4° Quatre-vingt-cinq pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D.-B., situés à la Pièce-de-l'Île.

5° Soixante-un pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D.-B., situés au Pré-Buissonneau.

6° Cinquante-quatre pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D.-B., situés à la Gache-de-Baffou.

7° Trente-huit pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D.-B., situés dans les Prés-de-la-Rivière.

8° Vingt-huit pieds de noyers, numérotés et marqués au chiffre D.-B., situés sur la ferme du Bois-de-Saumoussay, commune de Chacé.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé, et, pour traiter, le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON

Située à Saumur,

RUE DE LA TONNELLE,

Actuellement occupée par M. Courtet, négociant.

S'adresser à M. COURTET. (553)

Etudes de M^e COURTOIS, notaire aux Rosiers-sur-Loire, et de M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Levés.

BELLE

VENTE MOBILIERE

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 17 octobre 1880, à midi, et jours suivants, en une maison sise au bourg des Rosiers, rue Nationale, où est décédée M^{me} veuve Delaporte-Boutin.

Il sera, par le ministère de M^e Courtois, notaire aux Rosiers, assisté de M^e Degrez, notaire à Saint-Clément-des-Levés, procédé à la vente aux enchères publiques du mobilier dépendant, tant de la communauté d'entre M. et M^{me} Delaporte-Boutin, que des successions de M. et M^{me} Delaporte.

On vendra :

Lits, chaises, couettes, matelas, traversins, commodes antiques et autres, tables de salle à manger, tables de jeux, armoires antiques, fauteuils ; grande quantité de linge, belle argenterie, vins vieux en bouteilles, rouges et blancs, vaisselle, batterie de cuisine en cuivre, etc., etc.

Bois de chauffage, bouteilles vides, etc., etc.

On paiera comptant, et 10 0/0 en sus.

Attendu l'importance de la vente, le public est prévenu qu'elle continuera les dimanche et lundi de chaque semaine. (594)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

GRANDE CAVE

Située à Saint-Florent.

S'adresser à M. GRATIEN. (633)

CHARBONS SANS FUMÉE

M. STEARS vient de conclure un traité pour faire venir du charbon directement de l'Angleterre, et il croit être agréable à sa clientèle en la faisant profiter d'un prix réduit, pourvu que ce soit par wagons entiers, livrés directement de la gare à la résidence des consommateurs.

Toutes autres espèces de charbons livrés dans les mêmes conditions, par wagons, subiront également une diminution.

M. STEARS pense être le seul à Saumur qui fasse venir ses charbons par navires entiers, directement d'Angleterre, ce qui lui permet de diminuer les prix. (639)

L'UNION

DES

GRANDS PRODUCTEURS

COULON

AGENT,

Rue de Poitiers, 19, Saumur.

Expédition directe de chez le propriétaire, transport et droits de régie au compte de l'acheteur. Correspondance tous les jours. Les demandes n'émanant pas de l'agent n'ont aucune suite.

TARIFS.

VINS ROUGES DU MIDI.

La pièce de 220 à 225 litres :

| | |
|--|--------|
| Montagne ordinaire | 80 fr. |
| d ^o 1 ^{er} choix | 85 » |
| Minervois ordinaire | 90 » |
| d ^o 1 ^{er} choix | 95 » |
| Narbonne bourgeois | 100 » |
| d ^o supérieur | 105 » |
| Saint-Georges | 105 » |

Année 1878, 5 fr. en plus.

UN NÉGOCIANT DE BRUXELLES désire représenter une maison de Saumur, pour les Vins mousseux. — Ecrire poste restante, Bruxelles, initiales R. C. A. — Bonnes références. (640)

ON DEMANDE DES COURTIERS pour les abonnements à un journal financier, agricole et commercial. Bonnes remises. S'adresser au bureau du journal.

BONBONS PURGATIFS

Du D^r BRÉBANT.

Prix : 1 fr. et 0 fr. 50. Purgatif doux, facile à prendre. Convient à tous les âges et à tous les tempéraments. Bonbons vermifuges du D^r BRÉBANT. Dépôt à Saumur, pharmacie CLOSIER, 20, rue du Marché-Noir. (606)

GUÉRISON GARANTIE des maladies les plus incurables de la Poitrine, du Cœur, des Nerfs, de la Peau, des maladies contagieuses des deux sexes et vices du sang.

TRAITEMENT SUPÉRIEUR du D^r PLINE, ex-interne des hôpitaux. Paris, 20, rue des Martyrs. Consultations tous les jours, de midi à 4 heures, et par correspondance. Envoi de preuves de guérisons reconnues incurables. (519)

Grande Tuilerie de Bourgogne à MONTCHANIN (Saône-et-Loire), FONDÉE en 1860

Société Anonyme. — Capital : 4 millions de francs.

PRODUCTION ANNUELLE : 30 MILLIONS de Tuiles, Carreaux, Briques, Hourdis et Accessoires de Bâtimens.

Marque de Fabrique Déposée (seule authentique) : BOURGOGNE MONTCHANIN (Saône-et-Loire).

La Supériorité des Produits de Montchanin est consacrée partout, en France et à l'Étranger, par plus de 20 ans d'expérience.

SE DÉFIER DES IMITATIONS.

Entrepôt : M. LORRAIN-HUBLOT, rue d'Orléans, 68, Saumur.

Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr. ; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales. Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchvaut.

16 PAGES DE TEXTE

PAR AN 50 CENTIMES

UN NUMÉRO PAR SEMAINE

LE CRÉDIT PARISIEN

Journal Financier, indispensable à tous les Porteurs de Titres

DÉFENSEUR DES INTÉRÊTS FRANÇAIS

Combat les Emprunts Étrangers si funestes à la France.

Les Abonnements sont reçus sans frais, 30, Avenue de l'Opéra, Paris.

ET DANS TOUTS LES BUREAUX DE POSTE DE FRANCE

Saumur, imprimerie de P. GODET.